

Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

Société Générale informe le public que les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes en 2014 figurent à la page 459 du Document de référence 2015 déposé à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 4 mars 2015.

Le Document de référence est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté dans l'espace Informations réglementées du site internet de la Société (www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/donnees-et-publications/information-reglementee/document de référence et actualisations) ainsi que sur le site internet de l'AMF.